

LES ÉCOLES

École du Grand chêne
Maternelle au CE1
Bertrand Subsol - 05 58 72 81 99
e.seignosse@ac-bordeaux.fr
2100 av. Charles de Gaulle

École des Deux étangs
CE2 au CM2
Bertrand Subsol - 05 58 73 60 81
e.seignosse@ac-bordeaux.fr
Rue du Noun

ÉCOLE DU GRAND-CHÊNE

	7h30 - 8h50	9h - 12h	12h - 13h20	13h30 - 16h30	16h30 - 18h30
Lundi	Accueil Péricolaire	École	Pause Méridienne	École	Accueil Péricolaire
Mardi	Accueil Péricolaire	École	Pause Méridienne	École	Accueil Péricolaire
Mercredi	7h30 - 18h30 : accueil péricolaire du mercredi				
Jeudi	Accueil Péricolaire	École	Pause Méridienne	École	Accueil Péricolaire
Vendredi	Accueil Péricolaire	École	Pause Méridienne	École	Accueil Péricolaire

L'accueil des élèves a lieu 10 minutes avant la classe.

ÉCOLE DES 2 ÉTANGS

	7h30 - 8h40	8h50 - 11h50	11h50 - 13h10	13h20 - 16h20	16h20 - 18h30
Lundi	Accueil Péricolaire	École	Pause Méridienne	École	Accueil Péricolaire
Mardi	Accueil Péricolaire	École	Pause Méridienne	École	Accueil Péricolaire
Mercredi	7h30 - 18h30 : accueil péricolaire du mercredi				
Jeudi	Accueil Péricolaire	École	Pause Méridienne	École	Accueil Péricolaire
Vendredi	Accueil Péricolaire	École	Pause Méridienne	École	Accueil Péricolaire

L'accueil des élèves a lieu 10 minutes avant la classe.

Un décalage des horaires de 10 minutes entre les deux écoles a été organisé pour faciliter les dépôts et récupérations des fratries scolarisées dans des écoles différentes. L'heure du début de la classe a lieu à 8h50 pour les élèves des 2 Étangs.

TRANSPORT SCOLAIRE

Deux bus transportent gratuitement les enfants à l'école (circuit Bourg et circuit Océan). Tous les arrêts sont sur seignosse.fr. L'inscription et la réservation sont obligatoires, depuis le portail famille : www.famille.seignosse.fr

LE PÉRISCOLAIRE

Pour bénéficier de ces services, une inscription administrative et une réservation préalable sont obligatoires.

Accueils péricolaires

eej@seignosse.fr

Grand chêne : impasse arc-en-ciel

06 78 00 38 62

Deux étangs : Rue du Noun

06 48 02 49 82

PAUSE MÉRIDienne

Le temps de la pause méridienne est un service municipal. Les agents municipaux encadrent les élèves avant, pendant et après les repas. Renseignements : service enfance 05 58 49 89 82.

La confection des repas est assurée par MACS (menus, diététique, facturation).

Renseignements, réservations, facturation au 05 58 42 49 69 ou poleculinaire@cc-macs.org.

Les familles ne peuvent pas apporter le repas de leur enfant, en raison des règles sanitaires et d'hygiène. Dans le cadre de l'alimentation, la législation prévoit une obligation de résultat pour les gestionnaires. Il est donc impératif que toute la chaîne de préparation soit maîtrisée. La seule exception réside dans les PAI (Projets d'Accueil Individualisé, concernant les enfants sujets à des allergies alimentaires) avec panier repas, dont le protocole est prévu par les textes.

LES MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

Pour bénéficier de ces services, une inscription administrative et une réservation préalable sont obligatoires.

L'île aux couleurs

Accueil de loisirs
3 - 11 ans / Maternelle
au CM2

eej@seignosse.fr

Vacances et mercredis

06 78 00 38 62

Impasse arc-en-ciel

Mercredi : 7h30 - 18h30

Vacances : 7h30 - 18h30

Espace Jeunes

11 - 17 ans / À partir
de la 6^{ème}

05 58 49 89 98 - 06 71 61

84 68

espacejeunes@seignosse.fr

eej@seignosse.fr

226 avenue du Parc des sports

Mercredi : 13h30 à 17h

Selon la programmation, l'Espace Jeunes est ouvert pendant les jours de semaine et week-ends.

Vacances : horaires selon programmation



seignosse.fr



SEIGNOSSE

À Seignosse, le Pôle Éducation Enfance Jeunesse accompagne et gère toutes les démarches qui concernent vos enfants. Retrouvez ici toutes les informations pratiques, scolaires, périscolaires et extrascolaires.

LES INSCRIPTIONS

SERVICE SCOLAIRE Écoles

Nathalie Hausseguy

05 58 49 89 97 - eej@seignosse.fr

Mairie - aile 2

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h30 - 12h30

SERVICE ENFANCE

Accueil périscolaire et extra-scolaire, séjours de vacances

Laurence Soubiran et Natacha Ducasse

05 58 49 89 82 - eej@seignosse.fr

Mairie - aile 2

Mardi au jeudi : 9h - 12h / 14h - 17h

Vendredi : 9h - 12h

SERVICE JEUNESSE

Espace jeunes, parentalité, Conseil municipal des jeunes, actions 18-25, Relais Information Jeunesse, séjours de vacances 11 - 17 ans

Julie Beyrand

05 58 49 89 98 / 06 71 61 84 68

espacejeunes@seignosse.fr /

eej@seignosse.fr

226, avenue du Parc des sports

Lundi, mardi, jeudi : 9h - 12h / 14h - 17h30

Mercredi : 9h - 12h30

Vendredi, une semaine sur deux :

8h30 - 12h30 / 13h30 - 16h30

LES MICRO-CRÈCHES

L'îlot Câlins

0-3 ans

Clémentine Fort

09 73 15 23 83

ilot.calins@enfancepourtous.com

2 rue de l'Amiral Béranger, 40 510 Seignosse
8h - 19h

Les Rayons de Soleil

0-3 ans

Lucile Antoine

09 80 43 01 26

creche.lesrayonsdesoleil@enfancepourtous.com

3, rue Marcel Cerdan, 40 510 Seignosse
7h30 - 18h30



Tout au long de l'année le service jeunesse propose des actions liées à la parentalité « Les Actions Famille ». Des moments ludiques, éducatifs et récréatifs à partager avec vos enfants (petits et grands). Retrouvez régulièrement le programme sur votre portail famille.



www.famille.seignosse.fr
LE PORTAIL INTERNET POUR LES FAMILLES

LE PORTAIL FAMILLE

Le portail internet, dédié aux familles, permet aux parents de gérer en toute simplicité les activités de leurs enfants sans se déplacer en Mairie.

Depuis le site de la Ville, ou à partir du lien www.famille.seignosse.fr, il est possible d'accéder au Portail Famille pour gérer l'ensemble des activités enfance - jeunesse : temps périscolaire, accueil de loisirs.

Les parents peuvent ainsi :

- Réaliser l'inscription de leurs enfants aux différentes activités ;
- Effectuer les réservations aux activités, les consulter, les modifier, les annuler ;
- Mettre à jour certaines données personnelles ;
- Payer en ligne ;
- Consulter les factures émises et les règlements effectués ;
- Être informés de l'actualité périscolaire et extrascolaire ;
- Obtenir une attestation.



Connexion au portail

Lors de la première connexion, il est nécessaire de prendre connaissance et valider les conditions générales d'utilisation, choisir le mode de transmission des factures (courrier, dématérialisation) et modifier le mot de passe.

Pour rappel, ce dernier est confidentiel. Il valide toutes les actions réalisées au sein du Portail Famille. Il est vivement conseillé de le conserver précieusement. Chaque parent dispose de ses propres identifiants, à condition qu'il ait fourni son adresse mail.

Les inscriptions

Les inscriptions aux prestations périscolaires et extrascolaires sont obligatoires et organisées en deux temps :

1 Une première inscription administrative

Chaque famille réalise cette démarche via le compte famille du portail. Les temps sur lesquels l'enfant est inscrit seront ensuite visibles sur le Portail Famille, après identification du parent.

2 Une réservation

Chaque famille peut réserver toutes les activités suivantes pour son enfant :

- Accueils périscolaires matin et soir
- Pause méridienne
- Accueil de loisirs du mercredi
- Accueil de loisirs durant les vacances scolaires
- Transport scolaire
- Activités du service jeunesse
- Séjours de vacances

! Attention Il ne peut pas y avoir de réservation si la famille n'a pas réalisé l'inscription administrative de son enfant depuis le portail famille.

L'actualité périscolaire et extrascolaire

Régulièrement, le Pôle Éducation Enfance Jeunesse transmet aux familles des informations depuis leur portail qu'il conviendra de consulter régulièrement. En cas de situations d'urgence (grève, etc.), des informations par SMS pourront être communiquées.

Consultez vos factures et règlements et payez en ligne

La Ville de Seignosse permet aux familles de régler leurs factures sur internet. La transaction est sécurisée par le biais du système de paiement TIPI du Trésor Public. Une fois connectée, chaque famille peut retrouver le manuel et les conditions générales d'utilisation.

La modification des informations

Le Portail Famille permet de mettre à jour les données des parents à l'exception de certaines réservées à l'administration par mesure de sécurité.